



## Litige avec une société de prestation de services/Recouvrement

-----  
Par Forny

Bonjour,

J'ai signé un contrat de prestation de service (nettoyage de moisissures en appartement) avec une société de prestations. Le soir en récupérant mes clés je me rends compte que rien n'a été fait comme prévu et que le nettoyage a été complètement bâclé. Certaines parties ont été recouvertes comme si elles étaient nettoyées. Rien n'a été fait.

Je contacte la société pour leur expliquer avec photos à l'appui et ils ne veulent rien entendre.

Ensuite j'adresse un courrier de réclamation avec accusé réception à la société pour trouver une solution. Aucun retour, un mois après, je me fais harceler par une société de recouvrement de créances pour impayés et me demande de payer les les frais du recouvrement également.

Que faire ? Sachant que je les contacte pour trouver une solution, la société lance une procédure de recouvrement.

Vous remerciant à l'avance pour votre réponse.

Bien à vous.

-----  
Par osram

Bonjour,

Pas de panique, cette société vous mets la pression sur ordre du créancier, rien de plus normal. Ce qui l'est moins et interdit, ce sont les frais supplémentaires, tout à faits illégaux dès qu'ils sont réclamés sans décision de justice.

Quel est le montant de la facture ? (sans les frais).

-----  
Par Forny

Bonjour,

Je vous remercie de votre retour. Le montant de la facture est de 251 euros.

Dois-je procéder au règlement de la facture auprès de la société de recouvrement ? Ou revoir le prestataire se service ?

Vous remerciant par avance.

Bien à vous.

-----  
Par osram

Pour cette somme ridicule, personne n'engagera de poursuites judiciaires, vous n'aurez que des relances menaçantes.

Ignorez les courriers ou appels téléphoniques.

Vous ne risquez absolument rien.